

Une formation, un contrat de travail



Certificat de Qualification Professionnelle

Spécialisation

Reconnaissance d'un métier
Savoir faire technique
Créativité
Travail en équipe



**Ouvrier qualifié
en construction d'ouvrages paysagers**

Formation financée par le Fond national d'Assurance de Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles (FAFSEA) et validée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi en Agriculture (CPNE)

CQP

KERPLOUZ LaSalle
www.kerplouz.com

Auray

Contenu de la formation : **5 modules de certification communs**

-Participation à l'organisation de chantier

Etude du projet, participation à l'estimation des besoins et à l'évaluation des contraintes techniques et de sécurité.

-Réalisation des travaux préparatoires

Implantation, protection de l'environnement, mise en œuvre des VRD, terrassements et mouvements de terrain, topographie, initiation à la conduite de la mini-pelle.

-Constructions des ouvrages paysagers

Allées et pavages, murs, murets et enduits, escalier, constructions maçonnées, installation de mobiliers urbains, décors et abris en bois, clôtures, prise en compte de l'esthétique paysagère des travaux et l'intégration des ouvrages dans l'aménagement.

-Utilisation et entretien des matériels motorisés de chantier

Matériel de coupe, matériel de terrassement du sol, matériel de démolition ou matériel de chantier, conduite d'engins (mini pelle, tracteurs ...).

-Communication professionnelle avec la clientèle

Communiquer sur son travail et en faire part à son responsable .

2 modules de certification optionnels

(déterminés par la CPRE Bretagne)

-Travail de la pierre

-Mise en place d'ouvrages en bois



Conditions d'accès pour cette spécialisation :

-Etre titulaire d'un diplôme dans le domaine des espaces verts et du paysage (du CAPA au BTS)

ou

-Justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans (cumulable) dans le métier des espaces verts et du paysage.

(les années en contrat d'apprentissage étant comptabilisées).

L'alternance :

La formation se déroule en entreprise et au centre de formation (637h sur 18 semaines).

Les cours en centre se répartissent entre théorie (30%) et pratique (70%).

Formation rémunérée

Des documents sont téléchargeables sur notre site internet : www.kerplouz.com

L'évaluation :

Vous êtes certifié en fin de formation par une validation théorique, pratique et une réalisation d'ouvrages notée par un jury de professionnels.

Financement :

Les frais de formations facturés par le centre sont remboursés par le fond de formation (FAFSEA).



Statut :

L'apprenant peut être :

- en contrat de professionnalisation
- en Congé Individuel de Formation (CIF)
- dans une démarche de professionnalisation sous contrat avec une entreprise (CDD, CDI)

La formation est également ouverte dans le cadre d'un Droit Individuel à la Formation (DIF)



www.kerplouz.com

Avec la participation de :



www.fafsea.com



les entreprises du paysage

www.entreprisesdupaysage.org



Par téléphone
au 02 97 24 34 46

Fax : 02 97 24 34 41

Par mail :

formation-continue@kerplouz.com

Centre de Formations pour Apprentis et Adultes

KERPLOUZ LaSalle

Route du Bono – BP 40417 – 56404 Auray